

## SECTION 1: IDENTIFICATION

### 1.1. IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélanges  
Nom du produit : ZP-14A  
Code du produit : Non disponible

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation recommandée : Essais non destructifs.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<b>Fabricant</b>	<b>Distributeur</b>
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300	

### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

#### Classification GHS

Eye Irrit. 2A  
Comb. Dust\*

\*Cette classification est basée sur le produit tel que vendu (sous forme de poudre). Cette classification ne s'applique pas une fois que le produit a été mélangé avec un liquide.

### 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

Conseils de prudence (GHS) :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

Non applicable

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. SUBSTANCE

Non applicable

### 3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Benzoate de sodium	(n° CAS) 532-32-1	73,87
Pentaérythritol	(n° CAS) 115-77-5	11,89

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Nom	Identificateur de produit	%
Hydrogénod carbonate de trisodium	(n° CAS) 533-96-0	1,74
Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés ou Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68987-81-5 ou (n° CAS) 68937-66-6	1,67
Phosphate trisodique, dodécahydrate	(n° CAS) 10101-89-0	1,22
Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane	(n° CAS) 27306-78-1	0,69
Métasilicate de sodium	(n° CAS) 6834-92-0	0,30
Chlorure de didécyl diméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5	0,20

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Si l'irritation se produit, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Produit chimique sec. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Poussières combustibles. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Danger d'explosion : Éviter de générer de la poussière. Lorsqu'elles sont confinées et exposées à une source d'inflammation importante, les particules en suspension dans l'air présentes en concentrations suffisantes peuvent exploser.
- Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Ne pas laisser les dépôts s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont relâchés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c-à-d nettoyer les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

#### 6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de générer et de respirer de la poussière. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. L'utilisation d'air comprimé pour le nettoyage des vêtements, des équipements, etc, n'est pas recommandée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Une fois le produit est mélangé à un liquide, les risques d'explosion de poussières combustible disparaissent.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des récipients étanches à la poussière, secs et étiquetés. Éviter tout amas de poussière en nettoyant fréquemment et en entreposant dans un bâtiment approprié. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Benzoate de sodium (532-32-1)		
Non applicable		
Pentaérythritol (115-77-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

<b>Hydrogénod carbonate de trisodium (533-96-0)</b>		
Non applicable		
<b>Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés (68987-81-5)</b>		
Non applicable		
<b>Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés (68937-66-6)</b>		
Non applicable		
<b>Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)</b>		
Non applicable		
<b>Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)</b>		
Non applicable		
<b>Métasilicate de sodium (6834-92-0)</b>		
Non applicable		
<b>Chlorure de didécyl diméthylammonium (7173-51-5)</b>		
Non applicable		
<b>Particules non réglementée autrement (PNOR) et Particules non classées autrement (PNOG)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (particules inhalables) 3 mg/m <sup>3</sup> (particules respirables)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale) 5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)

## 8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Il est recommandé que tout l'équipement de contrôle de la poussière, comme la ventilation aspirante locale et les systèmes de transport de matière liés à la manipulation de ce produit contiennent des bouches d'aération de prévention des explosions ou un système de suppression des explosions ou qu'elles soient dans un environnement déficient en oxygène. Assurez-vous que tous les systèmes de traitement de la poussière (tels que conduits d'échappement, appareils de dépoussiérage, récipients et équipement de transformation) sont conçus de façon à empêcher la poussière de se disperser dans l'aire de travail (c.-à-d. que l'équipement ne présente aucune fuite). N'employez que de l'équipement électrique classifié et des chariots de manutention automoteurs.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10 (10 % dans l'eau)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Poussières combustibles
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,6 (Densité apparente)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matières incompatibles. Sources d'inflammation. Humidité. Éviter toute formation de poussière.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides forts. Oxydants forts. Sels de fer.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

ZP-14A	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 voie cutanée	Aucune donnée disponible
CL50 inhalation rat	Aucune donnée disponible
Benzoate de sodium (532-32-1)	
DL50 orale rat	4070 mg/kg
Pentaérythritol (115-77-5)	
DL50 orale rat	19500 mg/kg
Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)	
DL50 orale rat	7400 mg/kg

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)	
DL50 orale rat	4920 µl/kg
CL50 inhalation rat	2 g/m <sup>3</sup> /4h

Métsilicate de sodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1153 mg/kg

Chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	84 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 10
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 10
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Benzoate de sodium (532-32-1)	
CL50 poisson 1	420 - 558 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	< 650 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])

Pentaérythritol (115-77-5)	
CE50 Daphnie 1	30477 - 37043 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Métsilicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	210 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])
CL50 poissons 2	210 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio)

### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

ZP-14A	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

ZP-14A	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Benzoate de sodium (532-32-1)	
BCF poissons 1	(Pas de bio-accumulation)

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

<b>Benzoate de sodium (532-32-1)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,13
<b>Pentaérythritol (115-77-5)</b>	
BCF poissons 1	0,3 - 0,6
<b>Hydrogénod carbonate de trisodium (533-96-0)</b>	
BCF poissons 1	(Pas de bio-accumulation)

#### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

### SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac)	: Non réglementé pour le transport
DOT (non-vrac)	: Non réglementé pour le transport
TMD	: Non réglementé pour le transport
IATA	: Non réglementé pour le transport
IMDG	: Non réglementé pour le transport

### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Molybdate de sodium dihydraté	n° CAS 10102-40-6
Phosphate trisodique, dodécahydrate	n° CAS 10101-89-0

#### Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés (68987-81-5)

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
-----------------------------	---

#### Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés (68937-66-6)

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
-----------------------------	---

#### Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)

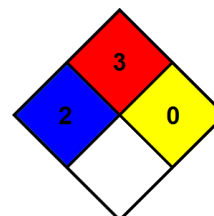
CERCLA RQ	5000 lb listed under Sodium phosphate, tribasic
-----------	---

#### Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
-----------------------------	---

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 2  
Danger d'incendie NFPA : 3  
Réactivité NFPA : 0



## 15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

### Pentaérythritol (115-77-5)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 07/12/2021  
Autres informations : Pour une manipulation sécuritaire, consultez la norme NFPA 654 relative à la prévention des risques d'incendie et d'explosion de poussières présents dans les installations qui fabriquent, traitent et manipulent les particules solides combustibles.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*